

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	44
Votants par procuration	9
Absents	1
Total des votes	53

5. Institutions et vie politique
5.3 Désignations de représentants

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du treize février 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. ANFRAY, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. BISSON, M. LEROY, M. DUMESNIL, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. DUCLOS, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, Mme BOQUET, Mme BINET

SUPPLEANTS PRESENTS M. RABEL, M. BESSARD, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. VETEL

PROCURATIONS : M. BISSON à Mme ROULAND, M. DUMESNIL à M. BOUCHER, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme MOUCHEL à M. ANFRAY, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUET

Del_0006_2024_Désignation d'un représentant de la CCPAVR au Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT, porté par le syndicat mixte du Nord Pays d'Auge, et approuvé le 29 Février 2020 avait inscrit un chapitre intitulé « Gouvernance » pour analyser la trajectoire réelle de la construction neuve, de la densification, de la consommation d'espace et de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser.

Par délibération en date du 7 Octobre 2023, le comité syndical du syndicat mixte du Nord Pays d'Auge a arrêté une liste d'acteurs clés pour composer ce Comité de suivi dont la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle fait partie en tant que Personnes Publiques Associés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU la délibération 23-019 du Syndicat Mixte pour le SCoT du Nord Pays d'Auge en date du 7 Octobre 2023,

CONSIDERANT la demande de désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle de Monsieur le Président du SCoT Yves DESHAYES,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle d'être un acteur du schéma de cohérence territoriale (SCoT),

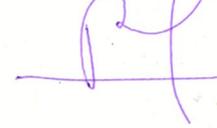
*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE DESIGNER** Monsieur Bertrand SIMON comme représentant titulaire qui assistera au réunion annuelle du SCOT.

Pont-Audemer, le 19 février 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

